

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 04-2021

OBJET :

**Réglementation
de
la circulation
Grande Rue**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande faite par l'entreprise DOMOBAT EXPERTISES Madame FERIAUD Catherine, pour un carottage avant travaux (Analyse amiante/HAP sur enrobé

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : à partir du 26 Février 2021 pour toute la durée des travaux

- le stationnement et le dépassement seront interdits 30 mètres en amont et en aval 47,49,58 et 60 Grande Rue (voir Plan)
- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- le chantier est mobile
- l'entreprise DOMOBAT EXPERTISES mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise DOMOBAT EXPERTISES.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

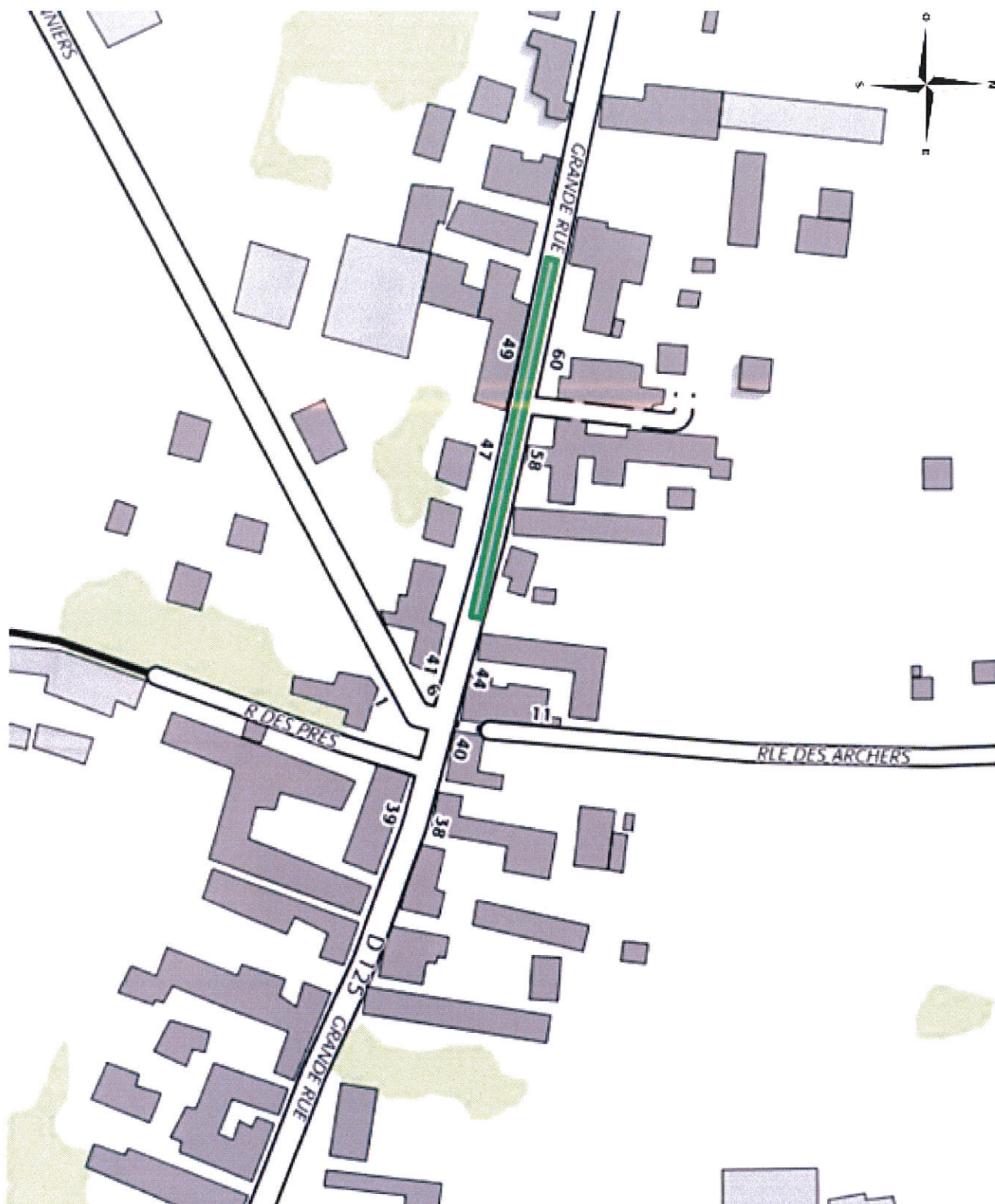
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Départementale de Coulommiers
- L'entreprise DOMOBAT EXPERTISES

A Coulommies le 25/02/2021
Madame le Maire

F. BERNARD





Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">2.927839 48.891269 2.927859 48.891267 2.927851 48.89124 2.926449 48.891435 2.926429 48.891438 2.926437 48.891464 2.927839 48.891269</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>